



## **Paris va renforcer ses marchés d'entretien des espaces verts des équipements municipaux**

**A l'occasion du renouvellement des marchés d'entretien horticole des espaces verts des équipements municipaux, Pénélope Komitès, adjointe à la Maire, va renforcer les clauses environnementales et sociales qui s'appliqueront aux entreprises.**

La Ville de Paris compte six marchés dédiés à l'entretien horticole des espaces verts situés dans les écoles, les établissements de la petite enfance et certains équipements de proximité : piscines, gymnases, bibliothèques, conservatoires, etc. Ils portent sur la tonte, la taille d'arbustes, le sarclage, le fleurissement ou encore la plantation d'arbustes.

A l'occasion de leur renouvellement, à l'été 2016, Pénélope Komitès, adjointe à la Maire, a décidé de renforcer les clauses environnementales et sociales qui s'appliqueront aux entreprises, pour accompagner les politiques publiques déjà engagées dans ces domaines.

« Nous allons mettre en œuvre des préconisations encore plus exigeantes en matière de respect de l'environnement. La motorisation des véhicules utilisés pour l'exécution des prestations devra par exemple être conforme à nos objectifs de dédieselisation des transports dans Paris. Les déchets verts devront aussi être valorisés sur place, chaque fois que cela est possible, un mouvement que nous déjà engagé ces dernières années », souligne l'élue.

Pénélope Komitès souhaite aussi que ces marchés prennent en compte le développement de la nature en ville : « Les surfaces végétalisées sont en train de s'accroître partout dans Paris, dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme 100 hectares. Nous souhaitons que ces marchés prévoient l'entretien des murs et toitures végétalisés des équipements publics, lorsque ceux-ci ne sont pas assurés dans un cadre participatif ».

Enfin, dans la continuité des marchés précédents, « la Ville poursuivra son action en matière d'insertion, en prévoyant des clauses pour l'emploi de personnes en situation d'insertion – à hauteur de 10 % au moins des effectifs consacrés à l'exécution des prestations, soit 6.000 heures d'insertion sur une période 2 ans – ainsi que pour l'emploi de personnes en situation de handicap », ajoute l'adjointe.

Le Conseil de Paris a adopté cette semaine le lancement de ces appels d'offres européens, ouverts et sans variantes, conformément au Code des marchés publics.